

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2026-139

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260922-CC\_2026\_139-DE



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-deux septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 15 septembre 2026

**Nombre de membres :**

En exercice 37

Présents 33

Votes 36

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Coralie TRICHARD, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Laurence RABOISSON CROPPI, Pascale CHAPOT, Gaël DOUARD, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENT / EXCUSE :**

Marc COSTE

**PROCURATIONS :**

Mélanie TRAVIER donne procuration à Arnaud SAVOIE  
Dorothée RODRIGUES donne procuration à Coralie TRICHARD  
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Marc MACHON

**Rapporteur** : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion sociale et à la Santé

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière de Santé / Bien-être,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Cohésion sociale et santé » du 1<sup>er</sup> septembre 2026,

La santé constitue aujourd'hui l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. L'accès aux soins, l'évolution des besoins de prévention, le vieillissement de la population, l'attractivité médicale du territoire, la santé mentale ou encore les conséquences sanitaires des évolutions environnementales appellent une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs publics.

Consciente de ces enjeux, la Communauté de communes du Pays Mornantais a fait le choix, lors du précédent mandat, de se doter de la compétence « Santé / Bien-être », officiellement intégrée à ses compétences en 2024. Cette prise de compétence s'est inscrite dans la continuité des actions déjà engagées sur le territoire et a conduit à l'élaboration d'un premier schéma de santé partagé avec notre partenaire principal et incontournable, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des Côteaux Rhodaniens, acteur central de la

**SANTE / BIEN-ETRE**

\*\*\*\*\*

Approbation de la  
feuille de route  
Santé / Bien être



coordination des professionnels de santé du territoire.

Depuis lors, de nombreuses actions ont été engagées conjointement : soutien à la création de nouvelles offres de soins de proximité, développement de parcours sport-santé, actions de prévention auprès des jeunes, organisation d'événements de promotion de la santé ou encore accompagnement des aidants. Ces premières réalisations démontrent la pertinence d'une intervention communautaire dans le domaine de la santé.

Pour autant, les besoins demeurent importants : difficultés persistantes d'accès à un médecin traitant, tensions sur certains autres professionnels de santé, enjeux liés aux soins non programmés et aux urgences, attentes croissantes en matière de prévention, nécessité d'agir sur les déterminants de santé et de mieux coordonner les politiques publiques locales.

Face à ces constats, la Copamo souhaite affirmer une ambition renouvelée pour la période 2026-2032 et assumer pleinement son rôle de chef de file territorial en matière de santé, en mobilisant l'ensemble des partenaires institutionnels, professionnels et associatifs autour d'une vision commune.

Cette stratégie s'appuie sur une ambition en trois dimensions (3D) :

#### **Une dimension territoriale**

Construire une politique de santé adaptée aux réalités du Pays Mornantais, fondée sur les besoins spécifiques de sa population, sur ses caractéristiques géographiques et sur une connaissance fine des enjeux locaux, en soulignant le caractère unique et inédit de cette prise de compétence et de cette feuille de route.

#### **Une dimension partenariale**

Renforcer le travail engagé avec la CPTS des Côteaux Rhodaniens, tous les professionnels de santé du territoire et les structures médico-sociales du territoire : Centre Médical G. Revel, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et Maison de retraite, développer une coopération étroite avec les Communes, le Département, la Région, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (réflexion autour d'un Contrat Local de Santé), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Conseils de l'Ordre, les établissements de santé, les universités de médecine, l'Education Nationale, les associations et l'ensemble des acteurs concernés par les questions de santé.

#### **Une dimension transversale**

Faire de la santé un fil conducteur de l'ensemble des politiques publiques communautaires afin qu'elle irrigue durablement l'ensemble de nos réflexions et projets.

Dans ce cadre, la feuille de route « Santé / Bien-être 2026-2032 » s'articule autour de trois axes stratégiques majeurs :

#### **Axe 1 : Garantir et améliorer l'accès aux soins pour tous**

La Copamo réaffirme sa volonté d'agir pour :

- favoriser l'installation et le maintien des médecins généralistes, notamment en termes d'attractivité du territoire ;



- faciliter l'accès à un médecin traitant pour l'ensemble des habitants ;
- soutenir le développement de l'offre de soins paramédicale et de second recours (dermatologie, ophtalmologie, pédiatrie, santé mentale, etc.) pour répondre aux besoins de la population ;
- accompagner les structures d'exercice et de parcours de soins coordonnés (notamment les Maisons de Santé Pluriprofessionnel) et les nouvelles formes de pratiques médicales ;
- améliorer l'accès aux soins urgents et non programmés ;
- lever les freins liés à la mobilité et à l'éloignement des services de santé.

### **Axe 2 : Déployer une politique de prévention santé ambitieuse**

La Copamo souhaite dépasser une approche principalement événementielle de la prévention pour développer une stratégie plus structurée, plus continue et davantage fondée sur les besoins de santé identifiés sur le territoire.

Cette politique visera notamment à :

- développer des actions de prévention ciblées selon les âges et les publics ;
- promouvoir l'activité physique comme facteur de santé ;
- renforcer les actions de prévention des addictions ;
- agir en faveur de la santé mentale ;
- promouvoir une alimentation favorable à la santé ;
- soutenir les démarches de repérage précoce et d'éducation à la santé ;
- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

### **Axe 3 : Faire de la santé un enjeu transversal de toutes les politiques publiques**

Considérant que les déterminants de santé dépassent largement le seul système de soins, la Copamo entend intégrer systématiquement les enjeux de santé dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Cette ambition se traduira notamment par :

- l'intégration d'une approche santé dans les politiques enfance, jeunesse et parentalité ;
- le développement d'actions favorisant le bien vieillir et l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- la prise en compte des impacts sur la santé dans les politiques d'emploi et d'insertion ;
- le soutien à l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité ;
- l'intégration des enjeux de santé environnementale dans les projets d'aménagement ;
- la promotion d'un cadre de vie favorable au bien-être physique, mental et social.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire  
Transmis en  
Préfecture le 28 SEP. 2026

**APPROUVE** la feuille de route « Santé / Bien-être 2026-2032 » qui pourra être adaptée en fonction de l'évolution du contexte et des besoins en cours de mandat,

Notifié ou publié  
le 28 SEP. 2026

Le Président

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours gracieux auprès  
du Président ou d'un  
recours en annulation  
devant le Tribunal  
Administratif de Lyon,  
184 rue Duguesclin 69003  
Lyon /  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans  
un délai de 2 mois suivant  
sa publication*

**AFFIRME** la volonté de la Communauté de communes du Pays Mornantais d'exercer un rôle de chef de file territorial en matière de santé, en complémentarité avec l'ensemble des acteurs compétents,

**RETIENT** les trois axes stratégiques suivants :

- l'accès aux soins pour tous,
- une politique de prévention santé ambitieuse,
- la santé au cœur de l'ensemble de nos politiques publiques,

**CONFIRME** le partenariat privilégié avec la CPTS des Côteaux Rhodaniens ainsi que la mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels du territoire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

**Renaud PFEFFER**



Le secrétaire de séance,

**Jean-Marc MACHON**



PUBLIE LE 28 SEPTEMBRE 2026  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

